

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/09/2019

Reçu en préfecture le 05/09/2019

Affiché le

ID : 033-213304181-20190903-2019_034-DE

Nombres de Conseillers :		L'an deux mil dix-neuf, le trois septembre, à 21 heures,
En exercice	09	le Conseil Municipal de la commune de SAINT HILAIRE
Présents	07	DE LA NOAILLE dûment convoqué, s'est réuni en session
Pouvoir	0	ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Votants	07	Didier LECOURT, Maire.
Pour	07	
Contre	0	Date de la convocation : 21/08/2019
Abstention	0	

PRÉSENTS : MM. LECOURT Didier, CHEVASSUT Stéphan, FOURCADE Dominique, MMES BORTOLUZZI Monique, LECOURT Valérie, MAURIN Martine, RONCALLI Sandrine.

EXCUSÉ : Mr BALLEREAU Éric

ABSENT : Mr VILLETTE Roger

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAURIN Martine

N° 2019/034

Objet : Admission en non-valeur de titre de recettes de 2017 pour un montant de 21.59 €

Sur proposition de Madame la Trésorière par courriel explicatif du 22 août 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
- n°25 de l'exercice 2017, (objet : RAR inférieur seuil poursuite et décès de Mr Mouynat)

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 21.59 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Au registre sont les signatures.

Le maire,
D. LECOURT

